

La Communauté de Communes du Pays Rhénan considère le développement économique comme une priorité. À ce titre, elle accompagne les entreprises du territoire pour créer une dynamique entrepreneuriale.

Par le biais de l'OCM, notre collectivité soutient le commerce, l'artisanat et les services de proximité pour rendre notre territoire encore plus attractif et limiter l'évasion commerciale.

Louis BECKER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Rhénan

VOS INTERLOCUTEURS

Pilotage OCM

Communauté de Communes du Pays Rhénan
Stéphane Brucker, animateur OCM
T. 03 88 06 74 30
stephane.brucker@cc-paysrhenan.fr

Comité de pilotage présidé par le Président de la Communauté de Communes Louis Becker ou son représentant, Vice-Président en charge du Commerce et de l'Artisanat, Camille Scheydecker

Conseils pour projet de développement

Commerçants

Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
Luc David, conseiller économique
T. 03 88 75 25 85
l.david@strasbourg.cci.fr

Artisans

Chambre de Métiers d'Alsace
Sébastien Lehrer, chargé de développement économique
T. 03 88 06 13 33
slehrer@cm-alsace.fr

LE PAYS RHÉNAN

- 18 communes
- 36 000 habitants
- 687 entreprises commerciales ou artisanales inscrites au registre du commerce et au registre de la Chambre des Métiers
- 3 900 emplois

Les artisans et commerçants de nos communes se fédèrent au sein de l'**Union des Professionnels de l'Espace Rhénan (UPER)**. Une convention d'objectifs et de partenariat a été mise en place entre la Communauté de Communes et l'UPER.

Créée début 2010 avec le soutien de la Communauté de Communes, l'Union des Professionnels de l'Espace Rhénan (UPER) met en œuvre des projets d'actions d'animation et de communication : une charte de qualité, la participation à la journée nationale du commerce de proximité, un site internet, trois journaux par an, des évènements, une carte de fidélité... Elle représente officiellement les professionnels du territoire au sein du comité de pilotage de l'OCM.



Salon l'UPER expose les 16 et 17 avril 2016 à Soufflenheim

Les entreprises sont vivement invitées à prendre contact avec l'UPER.

UPER, 7 rue Saint Arbogast 67850 Herrlisheim
contact@uper.fr

Président : Gilles Blanck

www.uper.fr



L'OCM EST RÉALISÉE...

Nous sommes tous partenaires de vos projets de développement ! L'OCM est réalisée avec le concours de l'État et du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ce fond vise à soutenir la modernisation du commerce et de l'artisanat de proximité. Pilotée par la Communauté de Communes du Pays Rhénan qui s'est portée candidate, l'OCM est soutenue par les partenaires suivants :

- Le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
- La Région Grand Est
- Le Département du Bas-Rhin
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
- La Chambre de Métiers d'Alsace
- La Communauté de Communes du Pays Rhénan



OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM)



Conception : Graffiti, Crédits photos : Communauté de Communes du Pays Rhénan, Impression : Modern Graphic - Ne pas jeter sur la voie publique.

ARTISANS, COMMERÇANTS
ET ENTREPRISE DE SERVICES
**IMPLANTEZ VOTRE ENTREPRISE
INVESTISSEZ POUR MODERNISER
ET DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ**



L'OCM,
C'EST UN **SOUTIEN FINANCIER** POUR **VOS INVESTISSEMENTS**.
BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE MAXIMALE
DE 28,5% À L'INVESTISSEMENT



LANÇEZ-VOUS !

Le conseiller technique de votre chambre consulaire **vous assistera gratuitement** dans le montage de votre projet et vous guidera tout au long de la démarche.

VOUS AVEZ UN PROJET DE MODERNISATION OU DE DÉVELOPPEMENT ?

Vous allez réaliser entre 8 000 € HT et 75 000 € HT d'investissements portant prioritairement sur :

- **l'image de votre entreprise :**
vitrine, show room, stores, enseignes...
- **la sécurité et l'accessibilité de votre entreprise :**
alarme, rampe d'accès...
- **la modernisation de vos locaux d'activité**
pour satisfaire une clientèle plus nombreuse ou accroître l'efficacité de l'entreprise.

Vous exercez sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan

à Auenheim, Dalhunden, Drusenheim, Forstfeld, Fort-Louis, Gambsheim, Herrlisheim, Kauffenheim, Kilstett, Leutenheim, Neuhaeusel, Offendorf, Roeschwoog, Roppenheim, Rountzenheim, Sessenheim, Soufflenheim ou Stattmatten.

Votre chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 € HT

Votre entreprise est inscrite

au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre de la Chambre de Métiers.

→ **Prenez contact avec la Communauté de Communes.**

Contact : Stéphane Brucker, animateur OCM.

→ **Un dossier vous sera remis.**

Une visite est organisée avec le conseiller technique de la CCI ou de la Chambre de Métiers qui vous conseillera.

→ **Le dossier devra être complété et retourné à la Communauté de Communes.**

Vous faites établir vos devis et regroupez les pièces.

→ **Votre dossier sera soumis dès sa réception à l'analyse technique pour vérifier si le dossier est bien complet.**

Vous recevrez un accusé de réception déclarant le dossier complet. Celui-ci vaut autorisation de démarrer les travaux. Attention ! il ne s'agit pas d'une promesse de subvention.

→ **Le comité de pilotage de l'OCM procédera à l'examen de votre demande.**

Si votre demande est retenue, vous recevrez un courrier précisant le montant des subventions accordées. Si votre demande n'est pas retenue, vous recevrez un courrier motivé.

→ **Toutes vos factures acquittées devront être transmises à la Communauté de Communes.**

afin que cette dernière puisse procéder au versement de la subvention dans les meilleurs délais.



ATTENTION

Aucun investissement ne doit être réalisé avant le retour de l'accusé de réception de dossier complet !

Les étapes de l'appel à projets :

→ **15 novembre 2016 :**

Date limite de réception des dossiers complets

→ **Décembre 2016 :**

Examens des dossiers

→ **Prochain comité de pilotage :**

Nous consulter

Les projets seront retenus dans la limite de l'enveloppe disponible.

Un comité de pilotage associant les partenaires de l'OCM valide le montant de l'aide.

Le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises, approuvé le 20 juin 2016 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan peut vous être adressé sur simple demande ou est accessible sur www.cc-paysrhenan.fr